



Assemblée Générale Ordinaire du mardi 21 juin 2011

Conseil régional de Lorraine - Metz

Rapport moral présenté au nom du conseil d'administration
par

Monsieur André ROSSINOT, Président de l'association

L'an dernier, notre association avait tenu son Assemblée Générale annuelle, le mercredi 9 juin 2010 au Centre culturel de rencontre de l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg Ville. Cette Assemblée Générale fut suivie d'une Rencontre transfrontalière sur le projet de liaison fluviale à grand gabarit Saône-Moselle, « priorité commune » des partenaires de la Grande Région. Cette Rencontre fut organisée en partenariat avec la Commission de la Moselle, suivie par une centaine de participants.

A l'occasion de cette Rencontre intitulée « Projet de liaison fluviale Saône-Moselle : un futur trait d'union durable pour la Grande Région et l'Europe », de nombreux représentants des gouvernements et exécutifs de la Grande Région ainsi que des responsables socioprofessionnels sont intervenues pour souligner leur soutien actif au projet de liaison fluviale à grand gabarit Saône-Moselle.

Le Préfet coordonnateur du projet ainsi que les responsables de Voies navigables de France y ont également présenté le dispositif préparatoire au débat public à organiser sur le projet Saône-Moselle.

Comme vous avez pu y assister, notre Assemblée Générale 2011 a été articulée avec une réunion d'information et d'échanges sur le projet Saône-Moselle, organisée en liaison avec la Région Lorraine.

I - Rappel de nos principales activités depuis l'AG 2010

- Avant-projet de Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT)

Concernant le projet de liaison fluviale Saône-Moselle, l'avant-projet du SNIT, dévoilé en juillet 2010, prévoyait bien sur le schéma en page 31, une « Liaison à grand gabarit Saône-Moselle et éventuelle connexion Saône-Rhin », dans le droit fil de la loi dite « Grenelle 1 ».

Or, la version du SNIT de 27 janvier 2011, intitulé « avant-projet consolidé » a vu la légende de ce schéma modifié pour le terme « Liaison à grand gabarit Saône-Moselle et Saône-Rhin ».

Notre association a particulièrement suivi l'ensemble des auditions ministérielles et débats parlementaires relatifs à cet avant-projet. Le Président de notre association ainsi que de nombreux membres, à l'image de Jean-Pierre MASSERET, Président du Conseil régional de Lorraine, sont également intervenus auprès des porteurs de cet avant-projet et des responsables ministériels concernées, dans le cadre de la consultation officielle, afin que le SNIT respecte à la lettre les termes de la loi dite « Grenelle 1 » dans sa version finale.

Tandis que l'avant-projet consolidé du SNIT sera présenté au Conseil Economique Social et Environnemental pour avis et qu'un débat sans vote sera prochainement organisé au Parlement, notre association restera très attentive à la rédaction finale en ce qui concerne le projet Saône-Moselle.

- Interventions à haut-niveau et relations avec les parties prenantes

La motion présentée par notre association en juin 2010 a suscité un accueil très favorable de la part de nombreux participants à la Rencontre transfrontalière. Elle a été débattue dans différentes instances et a été notamment cosignée par le Land de Rhénanie Palatinat, la Communauté Germanophone de Belgique, le Conseil régional de Rhône-Alpes, le Consortium des voies navigables de l'Est et du Sud-Est, Promofluvia, la Commission de la Moselle, le Conseil Général de la Moselle et les communautés d'agglomération de Metz-Métropole et de Thionville-Portes. D'autres messages d'encouragement et de soutien continuent à nous parvenir.

Le Président André ROSSINOT a pu évoquer le projet Saône-Moselle et la préparation du débat public relatif à l'occasion de ses rencontres avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre chargé de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, le 15 décembre 2010 et plus récemment le 25 mai 2011 ainsi qu'avec Thierry MARIANI, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, le 10 mai 2011. D'autres courriers d'information ont été rédigés à l'attention des différents ministres concernés par le projet.

De nombreux et nouveaux contacts ont été également noués au niveau des territoires. Certains échanges ont débouché sur des réunions de travail et des interventions publiques.

A ce titre, Jean-François DALAISE, Vice-Président, est intervenu, le jeudi 9 juin 2011, devant le Conseil économique social et environnemental de Champagne Ardenne pour exposer les atouts et Saône Moselle pour cette région.

Notre association reste à la disposition des CESE régionaux et des réseaux consulaires pour envisager d'autres interventions de ce type, destinées à favoriser l'appropriation par les territoires de ce grand projet.

En ce qui concerne le financement des études relatives au projet de liaison fluviale à grand gabarit entre Rhin et mer méditerranée, notre association a particulièrement suivi le Conseil d'administration de l'AFITF du 9 décembre 2010. A cette occasion, l'AFITF a affecté 4 M€ à ces études qui devraient se dérouler jusqu'en 2012. Le programme des études comprend l'ensemble des études socio-économiques et environnementales nécessaires à la tenue du débat public.

Par ailleurs, notre association a consolidé ses relations avec la Commission de la Moselle, partenaire de la Rencontre transfrontalière de l'an dernier, et l'Association Seine-Nord Europe, présidée par le Sénateur-Maire de Compiègne, Philippe MARINI. En témoignent les deux messages de soutien diffusés ce jour.

- Adhésion de nouveaux membres

Depuis l'été dernier, notre association a lancé différentes initiatives auprès des parties prenantes intéressées par le projet Saône-Moselle afin de consolider sa représentativité.

Ces initiatives ont permis de conforter de nouvelles adhésions. Nous sommes ainsi très heureux d'accueillir au sein de l'association les organisations suivantes :

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Marne
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura
- Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville
- Syndicat Mixte d'Aménagement Economique du Pays de Langres

Ainsi que deux parlementaires :

- Madame Sophie DELONG, Députée de la Haute-Marne
- Monsieur Charles GUENE, Sénateur de la Haute-Marne

Par ailleurs, l'association est en contacts avancés pour une adhésion avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, le SCOT Sud 54, le Conseil Général de Haute-Marne, la ville de Chaumont et le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine.

II ó Les actions de communication réalisées

Les actions de relations presse menées à l'occasion de la Rencontre transfrontalière de 2010 ont suscité de nombreux articles, notamment au sein de la presse luxembourgeoise et belge, confortant l'intérêt de nos voisins européens pour le projet Saône-Moselle. Les presses régionale et spécialisée ont également fait un large écho de ces débats. Pour rappel, 10 journalistes avaient participé au point presse organisé à Luxembourg.

Depuis l'été dernier, notre association a également réagi par voie de communiqué de presse au lancement du dialogue compétitif relatif au financement du projet Seine-Nord Europe. Au travers ce communiqué, notre association s'est félicitée de cette importante étape franchie pour la réalisation de Seine-Nord Europe, considéré comme la première étape du maillage fluvial de notre territoire à grand gabarit, amené à se poursuivre avec la liaison Saône-Moselle. Notre association a également salué le travail réalisé par l'association Seine-Nord Europe et par son président, Philippe MARINI, en matière d'accompagnement du projet et de porte-parole des territoires.

Enfin, le numéro 7 de la *lettre Liaisons*, publié en octobre 2010, a été particulièrement consacré à l'événement luxembourgeois, à la structuration du débat public sur le projet « Saône-Moselle.Saône-Rhin » et au SNIT.

Les perspectives de l'association pour l'année à venir

I ó Une attention particulière portée aux projets et aménagements en cours sur les axes fluviaux Nord-Sud et Est-Ouest.

1 - Concernant l'axe Rhône-Saône-Moselle

Il convient de saluer le travail réalisé par les deux parties dans le cadre du Contrat de projet Etat / Région Languedoc Roussillon, quant au bon déroulement de la mise au gabarit du canal du Rhône à Sète pour l'exploitation de grandes unités de 2.500 tonnes.

Ces travaux, dont la première phase devrait être achevée d'ici 2013, permettront de finaliser le débouché ouest du couloir rhodanien vers le port de Sète qui voit son rôle conforté d'année en année en matière de logistique méditerranéenne.

Plus au nord de ce couloir rhodanien, il faut également souligner l'avancée du projet de centralisation et d'automatisation des manœuvres de toutes les écluses du Rhône mené par la Compagnie Nationale du Rhône. Ces travaux apporteront des gains de compétitivité à tous les acteurs fluviaux du bassin.

De la même manière, notre association se félicite des travaux de modernisation et de fiabilisation des ouvrages sur la Saône, et notamment sur l'écluse de Couzon, cinquième et dernière écluse à grand gabarit de la Saône avant l'arrivée à Lyon.

2 - Concernant l'axe Seine

En ce qui concerne le développement du transport fluvial sur l'axe séquanien, un sujet sur lequel notre association a toujours été très attentive, il convient de noter que le débat public sur l'aménagement de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine est aujourd'hui acté et devrait être lancé en septembre prochain.

Concernant le projet Seine-Nord Europe, le Président de la République a annoncé, le mardi 5 avril 2011 à l'occasion d'un déplacement dans la Somme, le lancement du dialogue compétitif relatif au financement en PPP de ce grand projet. Ce dialogue compétitif permettra d'optimiser techniquement et financièrement le projet au niveau de l'ouvrage, de son mode d'exploitation et du développement des activités additionnelles, notamment sur les 1.200 ha mis à disposition le long du canal (plates-formes multimodales, bassins-réservoirs, zones de dépôts définitifs).

L'ensemble de ces avancées sont d'autant plus justifiées que pour l'année 2010, le transport fluvial a affiché un niveau de croissance record, jamais atteint depuis 30 ans : près de 9 % d'augmentation du trafic.

Si l'année 2009 avait été caractérisée par une pause de croissance (- 1,1 %), 2010 se définit par une reprise nette de l'activité avec un taux de croissance du transport fluvial qui s'affiche à 8,8 % - fluvio-maritime et transit rhénan compris / 8,6 % pour le fluvial seul.

73 millions de tonnes ont ainsi été transportées au cours de l'année 2010 tandis que l'activité s'élève à 9,5 milliards de tonnes-km (8 milliards d'unités pour le fluvial seul).

L'ensemble des secteurs affiche un solde positif. Deux d'entre eux concourent pour plus de la moitié à la hausse. Il s'agit de la filière métallurgique et de la filière agricole.

II ó De nouvelles perspectives pour le transport fluvial annoncée par le Président de la République et auxquelles notre association sera très attentive

A l'occasion de la table ronde sur l'avenir du transport fluvial organisée à l'occasion du Président de la République dans la Somme, Nicolas SARKOZY a évoqué d'autres dossiers importants pour la voie d'eau.

Il a ainsi proposé de créer un fonds de capital-risque à l'attention des bateliers, auquel prendrait part VNF et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), ce « fonds souverain » français qui pourrait également être mobilisé, avec le Grand Emprunt, pour financer la recherche et le développement sur le « bateau du futur » plus propre.

Il a également demandé à Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET de constituer un groupe de travail pour mettre en cohérence « le Grand Paris, la réforme des ports et le grand canal ». Il souhaite enfin que des mesures fiscales soient prises pour faciliter la modernisation et la transmission des entreprises de la batellerie.

III - Une doctrine et une stratégie pour la réussite du projet

Pour notre association, et c'est un rappel : ses convictions comme ses objectifs ont toujours été marqués par la constance et la clarté, s'y ajoute aujourd'hui la légitimité dès lors qu'elles s'inscrivent dans le droit fil de la lettre et de l'esprit de l'article 11 de la loi Grenelle du 3 décembre 2009. Rappelons à cet égard la part prise par le bureau de l'association dans la rédaction de cette disposition législative qui oblige le maître d'ouvrage du projet pour les

objectifs des études dont il a la charge, tout comme elle définit la maîtrise et la finalité du débat public à venir.

- Nos convictions sont claires et fondées : le projet Saône Moselle se veut l'une des réponses pertinentes aux multiples et grands enjeux auxquels sont confrontés : le Grand Est et son attractivité, d'abord, le territoire national ensuite et pour son aménagement équilibré, l'Europe enfin dès lors que le corridor C2 est en même temps un lieu de transport et de logistique entre l'Europe du nord, la Grande Région et l'arc méditerranéen. Toutes ces données ont pesé à l'évidence dans la décision des pouvoirs publics de soumettre le projet à débat public
- A l'appui de ses convictions, notre stratégie se veut efficace et exempte de tout ostracisme à l'égard d'un autre projet : celui d'une connexion fluviale entre la Saône et le Rhin dont « le débat public envisagera également l'intérêt ».

Il convient d'être clair : ce projet est bien un « autre » projet distinct de par sa nature et ses objectifs de la « liaison fluviale à grand gabarit entre les bassins de la Saône et la Moselle ». A titre de démonstration il y en a bien d'autres : les premières études économiques ont mis en évidence qu'à peine 1/3 des trafics étaient communs aux branches lorraine et alsacienne attestant par là qu'aucune ne constitue une alternative à l'autre. Ceci étant, notre association a toujours plaidé que les spécificités propres aux deux projets ne signifient pas l'absence de toute complémentarité. Bien au contraire les « études complémentaires préalables » prescrites par la loi et conduites par le maître d'ouvrage devront mesurer la valeur économique ajoutée de ce maillage fluviale en Y dont le tracé du Doubs a été exclu par les pouvoirs publics.

C'est ensuite dans le cadre du débat public notamment qu'il appartiendra aux collectivités territoriales au premier chef, mais aussi aux acteurs socio-économiques et à la société civile de faire valoir leurs positions à l'égard de ce dispositif en Y et de la liaison Saône Moselle.

Pour sa part, notre association n'a d'autre état d'esprit et n'aura d'autres attitudes et objectifs que celle de faire de ce débat public, un débat public réussi pour l'avenir.

* *
 *